Sous-prefecture de NARBONNE Date de réception de l'AR; 03/10/2022 011-211100060-20220927-DE_2022_019-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 27 septembre 2022 DE 2022 019

Membres en exercice: 7

Présents :7 Votants: 7

Pour: 7 Contre: 0 Abstention:0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 16/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

<u>Présents</u>: Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires et réajustements - albas -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT: DEPENSES RECETTES

6062	Fournitures non stockées	-1767.41	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	976.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10596.80	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	26.06	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-3728.45	
744	FCTVA		-68.00
7032	Stationnement et location voie publique		99.00
7588	Autres produits divers gestion courante		6072.00

TOTAL: 6103.00 6103.00

INVESTISSEMENT : DEPENSES RECETTES 2157 - 168 | Matériel et outillage technique 2028.00 231 - 164 | Immobilisations corporelles en cours -2500.00 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement -3728.45 10222 | FCTVA 414.23 10226 | Taxe d'aménagement 1866.22

2804182 (040) Autres org pub - Bât. et installations

TOTAL: -472.00 -472.00

976.00

TOTAL: 5631.00 5631.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les puppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Le Maire, M. Jean-Claude MONTLAUR